



PROCES-VERBAL
Conseil d'établissement de Champs-Fréchets - Cointrin
Lundi 9 mai 2011 de 18h30 à 20h00

Animation : M. Durouvenoz Gans de St Pré, directeur

Personnes présentes, membres permanents du conseil :

Mme Callealta, Mme Luthi, Mme Tiguemounine, parents d'élèves
Mme Hubschi-Ley, Mme Trilles, Mme Barlier, Mme Knuesli, enseignantes,
Mme Rebetez, représentante de la Commune de Meyrin

Invités permanents:

Mme Sager, responsable GIAP,
M. Monney, responsable du bâtiment scolaire des Champs-Fréchets
M. Griessen, responsable du bâtiment scolaire de Cointrin

Personnes absentes :

M. Moor, parent d'élève
M. Dessimoz, représentant de la Commune de Meyrin

Prise de procès-verbal : Mme Fabbi, secrétaire

1.- Accueil

M. Durouvenoz Gans de St Pré souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

2.- Communications générales

Retour sur le petit-déjeuner des Champs-Fréchets :

Un bref retour est fait sur le petit-déjeuner qui s'est déroulé au mois de mars : les délégués des parents communiquent leur satisfaction, les parents ont apprécié ce moment convivial qui leur permettait de rencontrer le corps enseignant dans un autre contexte.

Pour l'organisation du prochain petit déjeuner il faudra être plus attentif à la gestion du stock et à l'approvisionnement des tables.

Même retour positif de la part du corps enseignant, les enfants étaient également très contents d'y participer.

3.- Informations établissement

50 ans de l'école de Cointrin :

Le Directeur rappelle les dates de cette grande manifestation : les 3, 4 et 5 juin prochains. Des affiches et des flyers seront à disposition tout prochainement.

Un site internet a été créé à cette occasion et peut être consulté à l'adresse suivante :

www.fete-cointrin.ch toutes les informations utiles y figurent (programme, démonstrations sportives, animations, concerts)

Présence d'adultes dans le périmètre de l'école :

Le Directeur a été sollicité il y a quelques semaines par des parents d'élèves à propos d'un individu rôdant aux alentours de l'école et ayant pénétré une fois dans le bâtiment scolaire, lors de la pause de midi.

Il communique les mesures prises :

Dans ce genre de situations, les enseignants de l'école ont la consigne stricte et systématique non seulement de faire sortir tout individu du périmètre de l'école mais, en cas de difficultés, celle d'alerter la police cantonale ou la sécurité municipale.

L'équipe enseignante et la direction de l'établissement ont une attention accrue lors des récréations et des sorties (11h30 et 16h00). Le nécessaire a été entrepris avec la police afin de collaborer efficacement.

Lorsque l'individu en question est entré dans l'école pendant la pause de midi, il a tout de suite été évacué par le personnel parascolaire. La direction a de suite sollicité la police qui a interpellé cette personne.

Les enseignants ont abordé l'après-midi même avec les élèves, de manière générale, le comportement adéquat à avoir en présence d'inconnus et ont rappelé les consignes de base dans ce genre de situation.

Projet d'établissement : processus EVALEX :

Lors du dernier conseil d'établissement le directeur a communiqué que le projet d'établissement serait soumis à une évaluation par le service de recherche en éducation (SRED). Cette évaluation a pour buts de souligner les effets positifs, de cibler les points d'amélioration et de proposer des pistes de réflexion.

Les membres du COET auront connaissance du rapport rédigé par le SRED en début d'année scolaire prochaine.

4.- Informations Mairie :

GRAAM (Groupe de Réflexion et d'Actions sur l'Alcool à Meyrin) :

Madame Rebetez informe des démarches entreprises avec différents partenaires - collectif de professionnels afin de créer un groupe de prévention contre l'alcoolisme chez les jeunes. Le but est de reporter le plus tard possible la première consommation d'alcool.

Le groupe a mis sur pieds une activité concrète pour mieux appréhender ce problème :

Une soirée débat sera organisée le mercredi 25 mai 2011 à 20h00 à la Maison Vaudagne :

Alcool : de la tentation à la consommation. Parlons-en !

5.- Discussions

Organisation des classes : point de situation

Les délégués des parents soumettent au COET le souci de certains parents quant à l'organisation et aux effectifs élevés en division élémentaire, à l'école des Champs-Frêchets.

Existe-t-il une limite au nombre d'élèves par classe ? Est-ce une politique du DIP de favoriser des classes avec des effectifs élevés ?

Le directeur explique que l'organisation des classes est un travail complexe qui tient compte du nombre d'élèves inscrits au mois de mars (futurs 1^{ère} enfantine - 1P Harmos) et des départs des élèves au cycle (6P - 8P harmos), ce nombre permet au département d'attribuer une enveloppe de postes dans le cadre du budget imparti.

Une fois le nombre de postes connu, le directeur et l'équipe enseignante travaillent sur la répartition et l'organisation des classes.

M. Durouvenoz Gans de St Pré communique que depuis 2008 l'établissement a perdu 65 élèves d'où une diminution des postes d'encadrement ; que dans le cas d'effectifs très élevés (26-27 élèves) une demande de force supplémentaire est immédiatement entreprise auprès de la direction générale.

6.- Mise au point

Présence en classe : responsabilité de l'école, des parents

Les délégués des parents souhaitent savoir si le contrôle des présences en classe est effectué chaque jour. En cas d'absence d'un enfant, est-ce que les enseignants doivent s'assurer auprès des parents du motif de cette absence ?

Les délégués des enseignants confirment que le contrôle des présences est fait tous les matins. En cas d'absence d'un élève les enseignants ne contactent pas systématiquement les parents mais peuvent, dans le cas de situations particulières, être amenés à le faire.

Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à 8h, de 11h30 à 13h30 et dès 16h00. Il revient aux parents d'une part, de s'assurer que leur enfant se présente à l'école et, d'autre part, s'ils l'estiment nécessaire, d'informer les enseignants de l'absence de leur enfant, en contactant soit par téléphone soit par e-mail le secrétariat de l'établissement qui se chargera de les informer.

Une enseignante rappelle que chaque début d'année, certains enseignants demandent à être informés en cas de maladie d'un élève, selon les modalités propres à chaque titulaire de classe.

7.- Demandes

Boîtes aux lettres et panneaux d'affichage

En l'absence de M. Dessimoz, délégué de la mairie, ce thème n'est pas traité.

8.- Divers

An prochain : questionnaire satisfaction + nouveau COET

Le document sondage n'a pas encore été créé.

Mesdames Luthi et Callealta s'occuperont de la création de ce document en partenariat avec les différents membres du COET.

Concernant l'élection des futurs membres des conseils d'établissement le directeur propose aux délégués d'inviter des parents et des enseignants à assister aux prochaines séances afin de se rendre compte du fonctionnement, des sujets débattus, ... Ceci permettrait la continuité de la même dynamique.

Cette proposition est acceptée. Durant la prochaine année scolaire des informations suivront à ce sujet.

Les dates des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2011-2012 sont arrêtées, comme suit:

- **lundi 31 octobre 2011** (préparation de l'OdJ dans la semaine du 17 au 21 octobre - Mme Luthi et Mme Knuessli)
- **lundi 20 février 2012** (préparation de l'OdJ dans la semaine du 6 au 10 février - Mme Tiguemounine et Mme Trilles)
- **lundi 14 mai 2012** (préparation de l'OdJ dans la semaine du 7 au 11 mai 2012 - Mme Callealta, Mme Barlier et Mme Hubschi-Ley)

Apéritifs de rentrée : organisation, dates

En ce qui concerne l'école de Cointrin ce moment convivial est reconduit chaque année, la date sera communiquée ultérieurement .

Pour l'école des Champs-Frêchets cette rencontre sera reconduite à la rentrée prochaine. A la place d'un apéritif il est proposé un repas canadien. Une date est arrêtée au mardi 13 septembre 2011 mais reste à confirmer

La séance est close à 8h05

Fait à Genève, le 9 mai 2011

Pascal Durouvenoz Gans de St Pré
Directeur